

Commission du droit du Canada

**Budget des dépenses
1999–2000**

Rapport sur les plans et les priorités

Anne McLellan
Ministre de la Justice

Table des matières

Partie I	Messages	1
	Message du président	1
	Déclaration de la direction	4
Partie II	Vue d'ensemble de la Commission	5
	Mandat	5
	Objectif du programme	5
	Objectifs stratégiques	5
	Organisation	6
	Principes directeurs	6
	Contexte opérationnel	7
	Plan de dépenses financières	8
Partie III	Plans, priorités et stratégies	9
	Tableau des principaux engagements sur les résultats	9
	Stratégies et résultats attendus	9
	Autres activités	13
Partie IV	Renseignements supplémentaires	14
	Tableau 1 Autorisations de dépenser	14
	Tableau 2 Organigramme	15
	Tableau 2.1 Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1999–2000	16
	Tableau 2.2 Équivalent temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité	16
	Tableau 3 Articles courants des dépenses du programme	17
	Tableau 4 Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice des dépenses 1999–2000	18
	Tableau 5 Coût net du programme pour 1999–2000	18
	Autres renseignements	19
	Références	19

Partie I Messages



Message du président

À titre de président de la Commission du droit du Canada, j'ai le plaisir de vous présenter notre deuxième Rapport sur les plans et les priorités. Au cours de la dernière année, la Commission est passée de la planification à la mise en œuvre. Elle a maintenant tout son personnel; elle a terminé ses travaux relatifs au renvoi ministériel; elle a lancé des projets de recherche et tenu des tables rondes sur chacun des quatre thèmes de son Plan stratégique; elle a créé des partenariats et parrainé des événements à l'échelle nationale en collaboration avec des organismes non gouvernementaux et des universités; et elle s'apprête à publier ses premiers documents de discussion sur ses thèmes de recherche.

Cette année a été marquée de défis et de découvertes. Tous les membres de la Commission sont emballés par les projets que nous entreprenons et par les méthodes mises de l'avant pour remplir le mandat et la mission qui nous incombent en vertu de la loi. Nous sommes particulièrement heureux de constater que nos orientations et nos activités visant à découvrir de nouvelles perspectives juridiques et à élaborer de nouveaux concepts juridiques touchent des cordes sensibles partout au Canada.

Nouvelles perspectives juridiques

Notre Plan stratégique vise à mieux nous faire comprendre la façon dont les Canadiens et les Canadiennes voient leur droit et ce qu'ils voudraient qu'il soit. Au cours de la dernière année, nous avons approfondi notre compréhension des façons dont ces désirs peuvent se traduire par de nouvelles perspectives juridiques.

Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes croient que les perspectives juridiques actuelles sont désuètes. Dans le but d'aborder cette préoccupation, nous avons lancé un important projet d'étude du concept de « justice réparatrice ». Nous croyons avoir beaucoup à apprendre de ce concept, non seulement sur le plan du régime de justice pénale, mais aussi sur celui de nos approches dans des domaines comme les conflits familiaux et la faillite.

Les Canadiens et les Canadiennes ont bien répondu à nos invitations de participer à la réforme du droit. Notre site Internet est très achalandé, et les consultations que nous avons organisées en rapport avec le document de discussion sur le renvoi ministériel ont démontré les perceptions réfléchies et subtiles des Canadiens et des Canadiennes en ce qui concerne le droit et ses possibilités. Ils désirent ardemment avoir accès à l'information qui leur permet d'être des citoyens mieux engagés, et ils veulent avoir la possibilité d'exprimer leurs opinions sur les valeurs qui importent à leurs yeux.



Les principaux objectifs que nous nous sommes fixés pour 1999–2000, avec en tête le but ultime d’élaborer de nouvelles perspectives juridiques, consistent à mettre l’accent sur la justice du droit, à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes les renseignements dont ils ont besoin pour participer plus activement à la gestion des affaires publiques, et à adopter une approche multidisciplinaire à la réforme du droit.

Nouveaux concepts juridiques

Les Canadiens et les Canadiennes ne se préoccupent pas uniquement des rouages du droit. Beaucoup sont insatisfaits des concepts actuellement utilisés en droit pour mettre en application les politiques annoncées. Il arrive souvent que les lois n’englobent pas complètement toutes les situations qu’elles devraient, tout en s’appliquant à des situations où elles ne devraient pas. Nous avons lancé plusieurs projets afin de savoir dans quels contextes et pourquoi les concepts juridiques autour desquels s’élaborent les régimes de réglementation sont inadéquats. Nous espérons pouvoir démontrer comment ces concepts pourraient être modifiés afin de mieux refléter la diversité de la société canadienne et de mieux réaliser les objectifs visés par la loi.

Les Canadiens et les Canadiennes nous ont aussi fait part de leur perception d’un écart entre l’esprit de la loi et les procédures mises en application pour atteindre ses objectifs. Ils constatent comment dans plusieurs domaines le droit adopte un point de vue trop restrictif sur la façon dont ils devraient mener leur propre vie. Nous étudions actuellement des façons de rédiger les lois de telle sorte que les citoyens aient le pouvoir d’agir de façon responsable, plutôt que de se faire dire avec force détails comment le faire.

L’effet des changements sociaux et économiques sur leur quotidien est aujourd’hui une préoccupation importante pour les Canadiens et les Canadiennes. Bon nombre de rapports importants sont maintenant en transition. Un certain nombre de nos projets visent à explorer des façons dont le droit pourrait réagir à ces transitions ou les traiter. Par ces études, on cherche à trouver ou à élaborer les concepts juridiques nécessaires à l’atteinte d’un équilibre entre résister au changement, le structurer et le canaliser ou le faciliter.

La refonte des concepts traditionnels visant une meilleure cohérence des politiques, la promotion du recours à des concepts juridiques réconciliant la procédure et l’esprit de la loi, et l’équilibre des approches en matière de changements sociaux sont les idées que nous voulons principalement mettre en lumière en 1999–2000, en vue d’atteindre notre objectif d’élaboration de nouveaux concepts juridiques.

Évolution des projets



Des projets et des études spécifiques dans le cadre de nos quatre thèmes de recherche nous permettront, au cours de la prochaine année, de faire avancer chacune de nos entreprises. Des initiatives conjointes sont actuellement en cours sur différents projets de recherche. Le renvoi ministériel nous a beaucoup appris sur la façon de recourir aux comités d'étude, aux documents de discussion et à l'Internet pour stimuler la participation des Canadiens et des Canadiennes à nos travaux.

Au cours de la première année d'existence de la Commission, notre but premier a été d'accroître la participation des Canadiens et des Canadiennes dans le processus de renouvellement du droit, en remodelant la perception du public quant à l'origine du droit et à qui il appartient vraiment. Dans notre rapport annuel, intitulé *Le droit vivant*, nous avons cherché à faire ressortir cette ambition.

Au cours de la prochaine année, nous voulons mettre l'accent sur la façon dont l'efficacité du droit est fonction de sa sensibilité et de son attention aux questions de justice. La priorité absolue de la Commission du droit du Canada en 1999–2000 consiste à maintenir l'enthousiasme des Canadiens et des Canadiennes envers la réforme du droit, ainsi que leur engagement dans le processus, en portant une attention particulière à la justice du droit.

Roderick A. Macdonald,
Président



Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt devant le Parlement, le Rapport sur les plans et priorités (RPP) de 1999–2000 pour la Commission du droit du Canada.

À ma connaissance, l'information fournie :

- Reflète fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les principaux résultats attendus de l'organisme;
- Est conforme aux principes de divulgation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation d'un Rapport sur les plans et les priorités*;
- Est complète et exacte;
- Est fondée sur des systèmes d'information et de gestion fiables.

Je suis satisfait du processus et des mécanismes d'assurance de la qualité utilisés pour la production du RPP.

La structure de planification, de rapport et de responsabilisation sur laquelle ce document est fondé a été approuvée par les Ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement pour la responsabilisation des résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs fournis.

Bruno Bonneville,
Directeur exécutif

Partie II Vue d'ensemble de la Commission



Mandat

Le mandat de la Commission du droit du Canada est tiré de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat établi par la loi de la Commission est : « d'étudier et revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada—le droit civil et la common law, afin de fournir des conseils indépendants sur les mesures d'amélioration, de modernisation et de réforme qui assureront un système juridique équitable répondant à l'évolution des besoins de la société canadienne et des individus qui la composent. »

Objectif du programme

L'objectif de la Commission est de fournir des conseils indépendants sur les mesures d'amélioration, de modernisation et de réforme du droit, de ses institutions et de ses procédures afin de répondre à l'évolution des besoins de la société canadienne et des individus qui la composent.

Objectifs stratégiques

Aux termes de l'article 3 de sa loi constitutive, la Commission doit articuler ses recherches autour des objectifs suivants :

Nouveaux concepts juridiques : la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques;

Efficacité et accessibilité : la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible;

Stimulation d'un débat critique : la Commission doit encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec les milieux universitaires et les autres collectivités, de façon à assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit;

Éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit : la Commission est chargée de travailler à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.



À l'appui de son mandat établi par la loi et énoncé dans les parties précédentes, la Commission du droit a formulé sa mission comme suit :

La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Organisation

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Le président et quatre commissaires à temps partiel sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.

Afin de mettre en œuvre à la fois l'esprit et la lettre de la loi qui constitue la Commission, on a mis sur pied un conseil consultatif bénévole composé de 21 particuliers et spécialistes de l'extérieur représentant la diversité socio-économique et culturelle du Canada ainsi qu'une vaste gamme de disciplines. Le conseil fournira des conseils quant aux orientations stratégiques et au programme de recherche à long terme de la Commission, à l'examen du rendement et à d'autres questions pertinentes.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour fournir des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité, dirigé par un commissaire, est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. La majeure partie de la recherche effectuée à l'appui des comités d'étude sera confiée à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire dont les services sont retenus par contrat.

Principes directeurs

Dans l'exécution de sa mission, la Commission du droit du Canada s'appuie sur les principes suivants :

Ouverture

Les politiques et procédures de la Commission sont ouvertes et accueillantes. Cela signifie qu'elles tiennent compte de tout l'éventail des personnes qui sont visées par le droit et la justice et qui s'en préoccupent, et qu'elles permettent à des personnes qui ne se font pas entendre habituellement de s'exprimer publiquement. La Commission s'engage à ce que ses travaux soient adaptés et accessibles à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.



Approche multidisciplinaire

La Commission perçoit le droit comme un élément du contexte socio-économique dans son ensemble. Elle tentera, en adoptant une perspective multidisciplinaire, de cerner les facteurs qui sous-tendent les lacunes du système juridique. Pour évaluer le droit dans son contexte social, la Commission s'appuie sur différentes sources d'expérience juridique et non juridique, et effectue des recherches empiriques.

Pratiques novatrices

La Commission utilise des techniques de recherche et de gestion novatrices, et elle se sert de la nouvelle technologie, le cas échéant, pour la collecte d'information, l'évaluation, la consultation et la communication. Elle entend être efficace dans tous les aspects de son fonctionnement.

Collaboration

La Commission établit des partenariats avec des organismes des secteurs public et privé et avec les gouvernements. Elle collabore étroitement avec les universités, ainsi qu'avec les centres de recherche. Pour éviter les doubles emplois et bénéficier des connaissances actuelles et de la capacité des autres à aborder des questions d'intérêt commun, elle établira des réseaux dynamiques et créatifs de personnes et de groupes soucieux d'améliorer le droit.

Contexte opérationnel

Bien que la Commission ne soit pas responsable de l'élaboration finale des politiques, de l'adoption ou de l'amendement des lois, ni des services offerts au public, on s'attend à ce qu'elle fournisse au gouvernement et au Parlement des conseils judicieux et éclairés sur la meilleure façon de mettre le droit au service des Canadiens et des Canadiennes.

C'est pourquoi elle doit prêter une attention particulière aux inquiétudes exprimées par les Canadiens et les Canadiennes sur la pertinence et la valeur du droit contemporain et de ses institutions, puisque ceux-ci ont une influence sur leur vie de citoyens, de partenaires, de parents, de travailleurs, de consommateurs et de tiers. Ces inquiétudes sont généralement reliées à l'accessibilité, à la responsabilité et à la justice d'un système juridique dont les postulats et les prescriptions sont souvent considérés comme étant désuets.

En matière de réforme du droit, les attentes sont vastes, variées et parfois contradictoires. Un des principaux défis que doit donc relever la Commission est de reconnaître les domaines où sa contribution peut être à la fois opportune et utile pour apporter des changements dans la perception, la conception et l'administration du droit.



Compte tenu des ressources limitées dont dispose la Commission, celle-ci doit être très attentive aux travaux des autres personnes au sein des gouvernements, des universités et des entreprises privées en matière de recherche et d'élaboration de politiques reliées au droit et à la société. En plus d'éviter des dédoublement coûteux, cette approche permet à la Commission de mettre à profit les travaux d'autres organismes et d'établir des partenariats efficaces pour l'atteinte de ses objectifs.

Plan de dépenses financières				
(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes du programme	2 541	3 011	3 011	3 011
<i>Moins : Recettes à valoir sur le crédit</i>	—	—	—	—
Dépenses nettes du programme	2 541	3 011	3 011	3 011
<i>Plus : Coût des services fournis par d'autres ministères</i>	107	107	107	107
Coût net pour la Commission	2 648	3 118	3 118	3 118

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Explication des changements : L'écart entre la prévision des dépenses pour 1998-1999 et les dépenses prévues pour 1999-2000 est en majeure partie attribuable à des retards encourus dans la mise en oeuvre de certains projets de recherche.

Partie III Plans, priorités et stratégies



Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Commission du droit du Canada

<i>Fournir aux Canadiens :</i>	<i>Comme le démontre :</i>
Des travaux de recherche pertinents et opportuns sur des questions de droit et de justice.	<ol style="list-style-type: none">1. Un plan stratégique qui tiendra compte des tendances et priorités sociales.2. Un programme de recherche multidisciplinaire qui sera réaliste et bien ciblé.3. Des partenariats de recherche productifs et une collaboration intergouvernementale.
Une tribune de discussion sur le droit et son fonctionnement dans la société canadienne.	<ol style="list-style-type: none">4. Le parrainage d'assemblées publiques, de groupes de consultation et de conférences.5. Une consultation régulière auprès de l'ensemble des Canadiens sur les programmes de recherche et les recommandations.
Des recommandations de qualité sur l'amélioration, la modernisation et la réforme du droit.	<ol style="list-style-type: none">6. L'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques.7. Des propositions visant à rendre le système juridique plus efficace et plus accessible.8. Des recommandations visant à supprimer les règles de droit tombées en désuétude et les anomalies du droit.

Stratégies et résultats attendus

La Commission a adopté un Plan stratégique qui s'étend sur les trois à cinq prochaines années. Le cadre directeur du programme de recherche de la Commission pour la période de planification comprend quatre thèmes : les rapports personnels, les rapports de gouvernance, les rapports économiques et les rapports sociaux.

Cette articulation thématique de la recherche autour de différents rapports reflète l'engagement de la Commission de rechercher de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles perspectives en matière de réforme du droit. Une démarche multidisciplinaire est donc nécessaire, car ces rapports ne font pas partie des catégories juridiques traditionnelles. Elle témoigne aussi de l'importance que la Commission porte à la conception et à la tenue de recherches qui soient compréhensibles et accessibles aux Canadiens et aux Canadiennes.

En outre, un tel cadre directeur permet de souligner la suprématie des rapports et le rôle du droit dans la structure et la forme des relations entre les personnes dans une société moderne. Ce sont ces rapports mêmes, et non des règles de droit spécifiques, qui



constituent le point de départ de la recherche. On étudiera les rapports choisis non comme étant des reflets passifs de concepts juridiques, mais plutôt comme étant des institutions sociales dynamiques.

Dans chacun de ces grands thèmes, la Commission a produit des documents d'encadrement qui reflètent les idées principales et les programmes de recherche qu'elle souhaite mener à bien. Un certain nombre de projets de recherche ont été lancés pour chacun des thèmes. On commandera ensuite des études pour faire la synthèse des connaissances acquises grâce à chacun des thèmes, pour montrer les liens qui unissent ces projets entre eux, et pour illustrer comment ces projets fournissent des renseignements pour les thèmes de recherche plus généraux choisis par la Commission.

La Commission produira différents types de documents de recherche. Par exemple, on pourra compter parmi ceux-ci des documents de base sur la nature et la portée d'un sujet donné, des documents de discussion présentant les découvertes de la Commission et les choix qui s'offrent à elle en matière de consultation et de réactions, et des rapports exprimant les opinions de la Commission sur un sujet étudié.

Rapports personnels

Le droit canadien repose actuellement sur des idées préconçues concernant la façon dont les gens organisent leur vie privée, et sur leurs relations avec leurs partenaires, leurs parents et leurs enfants. Ces idées préconçues sont souvent sans rapport avec les faits. Par conséquent, certaines politiques juridiques qui en découlent sont désuètes et contre-productives. Par exemple, des bénéficiaires potentiels ne peuvent profiter de plusieurs programmes sociaux—assurance emploi, crédits d'impôts pour enfants, allocations familiales, régimes de retraite—en raison de l'évolution de différentes formes de vie familiale, d'unions conjugales et de relations domestiques.

La Commission a lancé un certain nombre d'études qui examinent de près certains rapports de dépendance et d'interdépendance. On vise ainsi à comprendre comment le droit perçoit et conçoit ces rapports et, par conséquent, comment il peut pallier ou exacerber les déséquilibres de pouvoir pouvant mener aux abus et à l'exploitation. Cela soulève la question incidente de savoir si les concepts juridiques utilisés pour appliquer les politiques publiques sur les rapports personnels sont toujours adéquats.

La Commission prévoit publier en 1999–2000 deux documents de discussion sur ce thème. Le premier, qui sera publié en septembre 1999, cherchera à connaître le point de vue des Canadiens et des Canadiennes sur la façon dont le droit devrait composer avec différents types de rapports familiaux contemporains. Le deuxième, qui sera publié en décembre 1999, résumera les résultats des recherches de la Commission sur le droit et les rapports familiaux des adultes âgés, et sollicitera les commentaires de toutes les parties intéressées sur la façon dont le droit devrait s'adapter aux valeurs sociales en pleine évolution sous-jacentes à ces rapports. Au cours de l'année, la Commission commencera aussi à étudier les rapports mettant en cause les enfants, ainsi que d'autres rapports de dépendance et d'interdépendance.

Rapports sociaux



Pour l'élaboration de ce thème, la Commission étudie le concept de justice réparatrice. L'objectif consiste à discerner les idées maîtresses de ce concept, et de les comparer aux notions traditionnelles de justice rétributive, rectificatrice, restitutive et distributive. Des études seront menées afin de voir comment la justice réparatrice pourrait s'appliquer non seulement en droit pénal, mais aussi à d'autres domaines, comme le droit de la famille, les faillites civiles, la régie des sociétés, les relations de travail et les lois anti-discrimination, domaines dans lesquels il est important de maintenir des rapports justes entre les parties et au sein des groupes. Si le concept de justice réparatrice constitue réellement une nouvelle façon de concevoir le droit, il aura aussi des conséquences importantes sur les conceptions des institutions juridiques et sur les procédures de résolution des litiges civils.

La Commission publiera en juin 1999 un document de discussion visant à cerner le potentiel de ce concept comme principe directeur du droit canadien. À l'automne, la Commission entend publier en rapport établissant un cadre conceptuel qui résumera les principes sous-jacents à la justice réparatrice et qui fera ressortir les avantages et les inconvénients possibles de l'application de ces principes dans différents domaines du droit. Elle lancera par la même occasion des études visant à trouver des façons d'appliquer ces concepts à des domaines choisis du droit.

Rapports économiques

La Commission envisage de développer le thème des rapports économiques en étudiant les dispositions légales reliées aux bouleversements humains et sociaux causés par la transformation des marchés. L'idée maîtresse de ce thème de recherche est la compréhension de la nature relationnelle de ces transformations.

Les progrès technologiques permettent maintenant d'effectuer d'importantes transactions transfrontalières qui sont facilitées par des accords internationaux. Ce phénomène a un effet sur les pratiques commerciales et sur les politiques reliées aux institutions financières, au marché du travail, aux régimes de retraites, aux faillites, à l'environnement, à l'immigration et à l'aide sociale. Il a aussi un effet direct sur les définitions légales de la propriété et de l'emploi. Par exemple, au moment où la société doit composer avec les principaux bouleversements sur le marché du travail, elle doit maintenant résoudre le problème de la reconnaissance du travail non rémunéré et du travail rémunéré. La création de nouvelles formes de propriétés et de richesse influence encore une fois profondément les politiques par lesquelles la société cherche à protéger la valeur du travail d'une personne et à éliminer les disparités causées par les positions dominantes sur les marchés.

Dans le cadre de son premier programme de recherche sur ce thème, la Commission s'intéresse au crime organisé comme activité économique. Elle cherche à savoir comment le droit pénal peut créer des débouchés par des règlements mal avisés et inapplicables qui, en pratique, ne bénéficient plus d'un vaste soutien de la population; comment les lois sur les crimes économiques, comme celles sur le blanchiment de



l'argent, influence-t-elles l'économie officielle, et comment les infrastructures du crime organisé mènent-elles à l'établissement de lieux de gouvernance parallèles et concurrentiels. La Commission entend tenir une table ronde sur ce sujet au mois de mai 1999 et souhaite publier un document de discussion en octobre de la même année.

Dans son deuxième programme de recherche, la Commission s'intéressera directement à la politique gouvernementale. La Commission lancera en août 1999 un concours de recherches multidisciplinaires, en association avec le Conseil de recherches en sciences humaines. Des experts seront invités à étudier les choix qui s'offrent aux gouvernements en matière de politique, afin de composer avec les effets des bouleversements sociaux causés par les changements dans l'économie. Le point culminant de cette initiative sera la publication d'une série d'articles qui seront présentés à un colloque national qui aura lieu au début de l'an 2000.

Rapports de gouvernance

L'objectif du thème de recherche sur les rapports de gouvernance est d'étudier des façons d'amener les citoyens à participer de façon significative aux processus démocratiques des institutions publiques. On note un désengagement des Canadiens et des Canadiennes envers ces institutions et un plus grand scepticisme quant à leurs facultés d'adaptation. On fait pression sur les systèmes juridique et administratif pour qu'ils offrent une justice opportune et accessible adaptée aux besoins actuels. Le recours grandissant aux processus accusatoires pour résoudre des conflits interpersonnels ou des questions de justice sociale plus vastes contribuent à cette crise de légitimité.

L'idée maîtresse du thème des rapports de gouvernance est de connaître quelles sortes et quelles formes de droit correspondent le mieux aux notions de citoyenneté et des attributs du citoyen inhérentes à un état libéral et démocratique. Les projets seront élaborés de manière à identifier les institutions qui reflètent une population pluraliste capable de se gouverner dans le cadre de la primauté du droit. La compréhension de l'impact de la gouvernance démocratique sur la tendance qui consiste à recourir aux systèmes privés pour offrir des services publics, et la reconnaissance des meilleures façons de structurer ces mécanismes non publics de fourniture de services, constituent les éléments clés de cette enquête.

Jusqu'à maintenant, la Commission a commandé une étude pour savoir si le concept d'agence de citoyens peut être appliqué efficacement pour organiser les projets de recherche sous ce thème. En outre, trois projets spécifiques ont été lancés. Le premier vise à savoir comment accroître la participation des jeunes autochtones dans la gouvernance urbaine. Un autre cherche à identifier les leçons que peuvent tirer les gouvernements du secteur privé et du bénévolat sur la façon de reconnaître et de gérer la diversité et les écarts sociaux. Le dernier étudie les modèles de gouvernance morale dans la recherche médicale, en évaluant les impacts des cadres législatifs et réglementaires multiples et concurrentiels dans les secteurs public et privé.



Au cours de la prochaine année, la Commission rassemblera les résultats de ses recherches dans un document de discussion visant à alimenter davantage le débat sur les meilleurs procédés à mettre en application pour obtenir une gouvernance efficace. On cherchera aussi à établir des partenariats avec d'autres institutions gouvernementales et organismes du secteur privé, qui effectuent des recherches et réalisent des projets dans ce domaine en pleine évolution et d'une importance cruciale. Un rapport sera publié au printemps de l'an 2000.

Autres activités

Nonobstant ses modestes ressources, la Commission continuera de faire sentir sa présence dans le domaine général des politiques gouvernementales, en apportant un point de vue unique et en encourageant les idées novatrices sur des questions faisant l'objet de débats. À partir de 1999–2000, la Commission, en association avec l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne Droit et Société et le Conseil canadien des doyens en droit, parrainera des mémoires de recherche qui seront présentés à la conférence annuelle sur les « perspectives juridiques ».

De plus, à partir de la prochaine année financière, la Commission se joindra au Conseil de recherches en sciences humaines pour financer un concours académique multidisciplinaire pour la recherche sur le thème des « Rapports en transition ».

En avril 1999, la Commission, en association avec l'Indigenous Bar Association, l'Association du Barreau canadien et le Barreau du Haut-Canada, sera l'hôte d'une conférence sur la mise en application des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones. D'autres initiatives de cet ordre, qui correspondent à la politique de la Commission, seront prises à mesure que les occasions se présenteront.



Partie IV Renseignements supplémentaires

Tableau 1

Tableau 1 : Autorisations de dépenser—Partie II du Budget des dépenses

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1999-2000	Budget des dépenses principal 1998-1999
Commission du droit du Canada			
35	Dépenses du programme	2 861	2 791
(L)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	150	149
Total pour la Commission		3 011	2 940

Explication des changements : L'augmentation de 71 000\$ entre le Budget principal des dépenses de 1998-1999 et celui prévu pour 1999-2000 est attribuable en majeure partie aux coûts supplémentaires engendrés suite à la signature d'ententes de convention collective en date du 31 décembre 1998.

Tableau 2
Organigramme

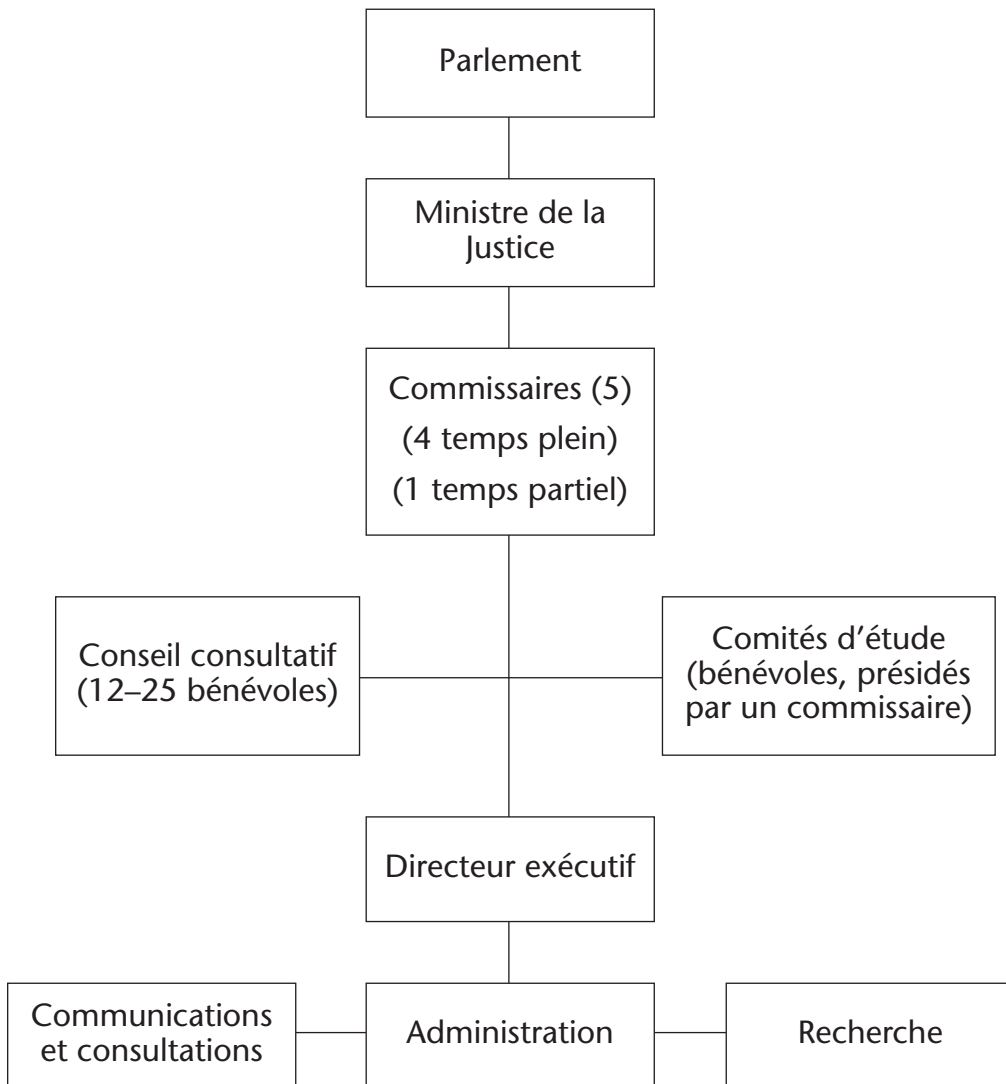




Tableau 2.1

Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité
pour 19992000

(en milliers de dollars)

Commission du droit du Canada	3 011
--------------------------------------	--------------

Tableau 2.2

Équivalent temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Commission du droit du Canada	8	11	11	11



Tableau 3				
Articles courants des dépenses du programme				
(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1998–1999	Dépenses prévues 1999–2000	Dépenses prévues 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002
Personnel				
Traitements et salaires	615	751	751	751
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	149	150	150	150
	764	901	901	901
Biens et services				
Transports et communications	274	269	269	269
Information	255	306	306	306
Services professionnels et spéciaux	1 177	1 455	1 455	1 455
Location	28	27	27	27
Achat de services de réparation et d'entretien	2	2	2	2
Services publics, fournitures et approvisionnements	14	35	35	35
Autres subventions et paiements	—	1	1	1
Dépenses en capital secondaires	27	15	15	15
	1 777	2 110	2 110	2 110
Total des dépenses de fonctionnement				
	2 541	3 011	3 011	3 011
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	—	—	—	—
Total	2 541	3 011	3 011	3 011



Tableau 4							
Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice des dépenses 1999-2000							
(en milliers de dollars)	Dépenses budgétaires				Moins:		
	ÉTP	Fonctionnement	Immobilisations	Paiements de transfert	Dépenses brutes prévues	Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
Commission du droit de la personne	11	3 011	—	—	3 011	—	3 011

Tableau 5	
Coût net du Programme pour 1999-2000	
(en milliers de dollars)	Total
Dépenses brutes prévues	3 011
Plus services fournis sans frais :	
Installations fournies par TPSGC	66
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	41
Coût total du Programme	3 118
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	—
Coût net estimatif du Programme en 1999-2000	3 118

Autres renseignements



Lois administrées par la Commission du droit du Canada

Loi concernant la Commission du droit du Canada (S.C., 1996, c.9)

Références

Commission du droit du Canada

Immeuble TREBLA, 11^e étage

473, rue Albert

Ottawa (Ontario)

K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980

Télécopieur : (613) 946-8988

Courrier

électronique : info@cdc.gc.ca

Site Web : www.cdc.gc.ca